

Consulat Général
de
France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Zurich, le 7 Février 1918

DIRECTION
des
Affaires Politiques
et Commerciales

EUROPE

N° 3588.M.-
à rappeler dans
la réponse.

RECEVÉ
le 10 Février 1918
Ministère des Affaires
Étrangères
CHIEF DU CABINET

Le Consul de France à Zurich
à Son Excellence
Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères

etc. etc. etc.

PARIS.

A 393 1

Atteintement du Personnel
Usines travaillant
l'Allemagne à
ZURICH.

18 février

Il m'a été rapporté que les usines de munitions
de Zurich travaillant pour l'Allemagne congédieraient les
ouvrières qui ne sont pas de nationalité allemande ou au-
trichienne pour n'employer que des allemandes ou des autri-
chiennes qui leur sont envoyées par le "Deutsche Hilfsve-
rein" de Zurich.

Cette indication a été donnée au Consulat de
France à Zurich par une Suissesse qui venait d'être ren-
voyée dans les conditions ci-dessus indiquées./.

Charles Fuchs